

### **Restrictions à l'accès à certains territoires de la Municipalité de Trois-Rives**

Des policiers de la sûreté du Québec contrôlent actuellement l'accès vers le village de St-Joseph-de-Mékinac. Ils exigent de voir l'adresse du conducteur qui figure sur son permis de conduire. Un point de contrôle semblable est aussi installé à Matawin et à d'autres endroits dans la MRC de Mékinac.

Ces mesures ne sont pas mises en place par la Municipalité, et celle-ci n'a aucun contrôle sur la situation ni sur la façon dont les mesures sont appliquées. À cet effet, nous attendons une réponse de la députée Marie-Louise Tardif quant aux mesures mises en place et à la façon dont celles-ci sont appliquées.

Au départ, l'objectif de ces mesures semble d'être de limiter l'accès aux forêts et à ses alentours, ce qui limitera les risques d'incendies provoqués par les humains. Car bien que le risque d'incendie soit moins grand qu'au début de la semaine, ce risque demeure important et l'essentiel des effectifs de la Sopfeu est déployé au nord où de nombreux feux font rage.

**Dans les circonstances, nous comptons sur chacun de vous pour respecter les mesures mises en place par le gouvernement provincial.**